

**Grade Master - Diplôme d'études en architecture -  
Diplôme d'Etat d'architecte**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'études en architecture - Diplôme d'Etat d'architecte. 2015, École nationale supérieure d'architecture de Lyon. hceres-02041962

**HAL Id: hceres-02041962**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041962>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de master

## Diplôme d'état d'architecte

- École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) est un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication sous statut d'établissement national public à caractère administratif. Elle a été fondée en 1969 et initialement installée dans l'Ouest lyonnais à Écully. En 1988, elle s'est implantée dans l'Est lyonnais à Vaulx-en-Velin. Le bâtiment qu'elle occupe depuis 1988 jouxte l'École nationale de travaux publics de l'État (ENTPE). Il a été construit par deux jeunes architectes issus de l'école et spécifiquement conçu pour accueillir une école d'architecture.

Avec les écoles nationales supérieures d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE) et de Grenoble (ENSAG), la région Rhône-Alpes compte trois écoles d'architecture, tandis que des régions comme la Bourgogne ou la Franche-Comté n'en possèdent aucune. À noter qu'avec la future région Rhône-Alpes-Auvergne viendra s'ajouter l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF). À noter également l'ouverture à Lyon à la rentrée 2014 d'une école privée d'architecture (Confluence), proche du modèle de l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris. L'école est membre associé de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon.

Comme les 20 autres écoles sous même statut, l'ENSAL délivre le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence, le diplôme d'état d'architecte (DEA) conférant le grade de master et le diplôme d'habilitation de l'architecte diplômé d'état à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui autorise l'inscription à l'Ordre des architectes et l'exercice de la profession réglementée d'architecte. Elle délivre également le doctorat en architecture.

Profitant du voisinage de l'ENTPE, l'école a construit avec trois écoles d'ingénieur lyonnaises (ENTPE, INSA (Institut national des sciences appliquées) et ECL (Ecole centrale de Lyon)) des double cursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte qui permettent d'obtenir à Bac+7 le DEA et le diplôme d'ingénieur. Cette formation est sanctionnée en interne par un diplôme d'établissement (DEAI, diplôme d'études en architecture et en ingénierie).

La particularité de l'ENSAL réside dans son fort investissement dans la formation professionnelle continue. Elle est la seule école à offrir chaque année cette voie d'accès aux cycles de formation menant au DEEA et au DEA.

## Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'ENSA de Lyon est implantée 3 rue Maurice Audin BP170, 69512 VAULX-EN-VELIN.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation du diplôme

Le diplôme d'état d'architecte (DEA) est régi par les articles R672-1 à R672-14 du Code de l'éducation et par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation dans les écoles d'architecture.

Le cycle DEA est ouvert aux titulaires du DEEA ou d'un titre admis en dispense ou équivalence. Il donne à l'étudiant la maîtrise d'une pensée critique relative aux problématiques de l'architecture, de la conception autonome d'un projet architectural, de la compréhension critique des processus d'édification dans divers contextes et échelles et pour différents usages. Le cycle prépare également aux différents modes d'exercice de l'architecture et à la recherche en architecture.

Il permet d'occuper des emplois dans les domaines de la conception architecturale et urbaine et, pour ceux qui poursuivent en cycle HMONP, l'inscription à l'Ordre des architectes et l'exercice de la profession réglementée.

Les enseignements sont centrés sur le projet architectural et urbain qui représente la moitié de l'enseignement, et auquel sont associés des enseignements artistiques, scientifiques et techniques, sociologiques et urbanistiques.

Le cursus se déroule sur quatre semestres. Des dispositions particulières régissent l'accès au DEA par la voie de la formation continue. Le diplôme n'est pas accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation vise à maîtriser une pensée critique relative aux problématiques de l'architecture, la conception autonome d'un projet architectural, la compréhension critique des processus d'édification dans divers contextes et échelles et pour différents usages. Elle doit également préparer aux différents modes d'exercice de l'architecture et à la recherche en architecture. Ces objectifs prennent appui sur les compétences d'un architecte définies par la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications des professions réglementées. Pour cela, la formation développe et approfondit les connaissances et savoir-faire dans une vision internationale de l'exercice de l'architecture, montre la portée et les enjeux de la recherche, approfondit la culture générale architecturale, urbaine et du développement durable et assure une position personnelle éthique et sociétale.

Le cycle se déroule sur quatre semestres et est composé de trois ensembles d'UE (unités d'enseignement) : huit domaines d'étude master (DEM), l'initiation à la recherche (RE), et les enseignements transversaux (ET). Les étudiants ont à choisir chaque semestre un DEM (deux UE) parmi quatre possibles, mais les choix concernent en fait tout le cycle car les DEM se développent sur 1, 2 ou 3 semestres. Le dernier DEM en 2<sup>ème</sup> année comprend le Projet de fin d'études (PFE). Les étudiants doivent valider deux UE RE et deux UE ET indistinctement sur les deux années du cycle. Les questions de la réglementation de la construction et de l'économie du projet pourraient être plus significativement présentes. Pour les stagiaires de la formation continue, un seul DEM spécifique est proposé, auquel s'ajoutent deux UE « *mention recherche* » et deux UE « *mémoire action* » (organisation de la pensée, techniques bibliographiques, rédaction).

La mutualisation interne, inhérente à la pluridisciplinarité de la formation, a été renforcée depuis 2014 par une démarche de co-construction interdisciplinaire des enseignements. Elle est fortement présente dans les DEM qui associent des enseignants de plusieurs champs disciplinaires. La mutualisation externe est présente notamment à travers les double cursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte mis en place avec l'ENTPE, l'ECL et l'INSA de Lyon, mais le dossier est muet sur ces doubles cursus. Des coopérations existent également avec les ENSA (écoles nationales supérieures d'architecture) de Grenoble et de Saint-Étienne, ainsi qu'avec des unités de recherche dans les UE DEM et RE.

La pédagogie est centrée sur la pratique du projet architectural et urbain et débouche en fin de cursus sur le PFE qui comporte un projet et un mémoire. Au vu des objectifs de chaque module, les thèmes abordés et la répartition des volumes horaires entre les différents champs disciplinaires apparaissent pertinents.

L'organisation effective du cycle avec des UE se déroulant sur plus d'un semestre débouche sur une attribution globale de 120 crédits pour le cycle et interdit de fait la validation effective de chaque semestre pour 30 crédits. Ce système interdit la capitalisation et le transfert des crédits et rend difficile les mobilités étudiantes.

Les compétences transversales sont apportées au sein des UE « enseignements transversaux » UET1 et UET2, à l'exception notable de l'enseignement des langues qui est totalement absent du 2<sup>ème</sup> cycle, alors qu'il est attendu d'un diplômé de niveau master qu'il puisse communiquer en anglais et travailler dans un contexte international. Les thèmes de la culture numérique et de l'éco-responsabilité sont significativement présents.

Le stage s'en tient au minimum réglementaire de deux mois. Ses objectifs et ses modalités sont clairement définis, mais trop peu d'enseignants sont impliqués dans leur suivi : seuls les quatre enseignants du Groupement pédagogique des stages (GPS) ont en charge le suivi de la totalité des stages des deux cycles DEEA et DEA.

La formation recrute essentiellement des étudiants titulaires du DEEA, obtenu à l'ENSAL ou en transfert d'une autre école. Les flux annuels sont de 110 à 120 étudiants. Le cycle accueille également environ 30 élèves-ingénieurs dans

le cadre du double cursus ingénieur-architecte. Le cursus en formation continue recrute quasi exclusivement des stagiaires en continuité de l'obtention du DEEA en formation continue. Les flux annuels sont d'environ 20 stagiaires.

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le cycle DEA constitue le cœur du dispositif de formation de l'école, le cycle DEEA étant conçu comme une préparation et le cycle HMONP comme une poursuite d'études. Il prend appui pour cela sur ses spécificités (architecture durable, héritage urbain, continuum numérique). L'école devrait veiller à adapter la croissance des effectifs étudiants à ses capacités d'accueil et d'encadrement.

Avec trois écoles d'architecture (Lyon, Saint-Étienne et Grenoble) auxquelles viendra s'ajouter celle de Clermont-Ferrand dans la future région Rhône-Alpes-Auvergne, la région Rhône-Alpes est la mieux dotée après l'Île-de-France, tandis que des régions comme la Bourgogne ou la Franche-Comté n'en possèdent aucune.

L'ENSAL a depuis quelques années développé significativement son implication dans la recherche avec la mise sur pied d'une direction de la recherche et des partenariats, d'un conseil scientifique et d'une stratégie de recherche. La moitié des 64 enseignants permanents est impliqué dans la recherche, un tiers est titulaire d'un doctorat, six détiennent une HDR (habilitation à diriger des recherches). L'école dispose de deux laboratoires MAP-ARIA et LAURE, tous deux intégrés dans des UMR (unité mixte de recherche). Elle délivre le doctorat en architecture avec l'Université Lyon II au sein de l'école doctorale lyonnaise « *Sciences sociales* ». L'approche recherche est bien présente dans le cycle DEA, tant dans les UE DEM que dans les UE RE.

La formation est bien ancrée dans sa région et son tissu économique et social. Elle fait intervenir de nombreux vacataires issus des professions et à des relations naturelles avec les agences d'architecture et avec l'Ordre régional des architectes. Des partenariats pédagogiques existent également avec des collectivités et institutions locales, donnant lieu à des exercices sur site ou à partir de cas réels. Toutefois, les relations pourraient être développées avec le monde économique de la construction (entreprises de bâtiments et travaux publics, bureaux d'études techniques, fabricants de matériaux de construction) du secteur lyonnais.

Certains enseignements du cycle DEA sont réalisés en commun avec l'ENSAG et l'ENSASE avec lesquelles l'ENSAL a des liens pérennes, notamment au sein des Grands ateliers de l'Isle-d'Abeau (GAIA). Les liens conséquents tissés avec trois écoles d'ingénieur pour l'établissement de doubles cursus mériteraient d'être soulignés, mais le dossier est muet à leur sujet. L'ENSAL bénéficie également de son statut de membre associé de la COMUE Université de Lyon

L'école a développé de nombreuses collaborations internationales pour les échanges et cherche aujourd'hui à mieux les cibler sur certains pays. Elle propose dans ce cadre une mobilité académique d'un an au cours de la 1<sup>ère</sup> année du cycle. Elle concerne environ 40 étudiants entrants et 60 sortants, ce qui représente la moitié de la promotion. Cette mobilité est toutefois rendue difficile du fait de la structuration de nombreux UE et enseignements qui courent sur les deux années. Une réelle semestrialisation (organisation effective en semestres validés par 30 crédits) serait de nature à réduire ces difficultés. Elle permettrait aussi d'organiser des mobilités sur un seul semestre, modalité la plus fréquente en Europe. La mobilité enseignante existe et concerne 5 à 10 enseignants par an. L'école met également en œuvre des ateliers internationaux et des voyages d'études à l'étranger.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité nationale du cycle DEA de l'ENSAL est bonne, si l'on en juge par le nombre de transferts (étudiants ayant validé le DEEA dans une autre école) qui représentent environ 10% des promotions. Les ressources offertes par le pôle lyonnais et les partenariats de l'école sont sans nul doute des facteurs de cette attractivité. On note également une bonne attractivité de la formation continue, l'ENSAL étant la seule des 22 ENSA à ouvrir cette voie d'accès chaque année.

Le taux de réussite global est satisfaisant. La quasi-totalité des étudiants entrant dans le cycle obtiennent au final le DEA. Cependant la durée d'obtention du diplôme s'étale parfois sur 3 ou 4 ans et seuls les 2/3 de chaque promotion obtiennent effectivement le DEA en deux ans. Les 2/3 des diplômés DEA poursuivent en cycle HMONP.

Une enquête est réalisée chaque année par le ministère de la culture et de la communication sur les diplômés quatre ans auparavant, mais elle ne permet pas d'isoler la situation particulière des diplômés DEA de l'ENSAL. Elle montre que la très grande majorité des diplômés DEA se positionne sur la conception architecturale, mais que l'exercice libéral est en régression et que la durée de recherche d'emploi augmente. La poursuite en doctorat est extrêmement faible (2 en 4 ans), ceci étant sans doute en lien avec la faiblesse des démarches scientifiques dans la pratique professionnelle des architectes.

- Pilotage de la formation

49 enseignants permanents interviennent dans le cycle DEEA, dont 41 titulaires (professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture) sur la totalité du corps enseignant de l'école qui compte 64 enseignants permanents dont 36 architectes. Leur implication dans la recherche est assez bonne et en progression. Les éléments du dossier ne permettent pas d'évaluer le contenu des enseignements assurés et le volume horaire effectif de chacun dans le cycle DEA, la plupart intervenant dans les deux cycles. Le fonctionnement de l'équipe pédagogique semble satisfaisant, avec un travail de co-construction des enseignements. Le support administratif est assuré par la direction des études et des formations (DEF) qui a été réorganisée en 2013.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) joue effectivement le rôle d'élaboration et de suivi des programmes qui lui est confié par le décret du 8 mars 1978, comme le montrent les différents points qu'elle a traités en 2013-2014. Ses réunions suivent un ordre du jour précis, les différents sujets sont introduits par des rapporteurs désignés et des groupes de travail sont constitués.

Les enseignants désignés pour coordonner le master et la recherche assurent l'interface avec les étudiants et les services de la DEF. Le livret étudiant « *L'essentiel de l'ENSAL* » donne des informations denses, complètes et bien présentées.

Une évaluation générale des enseignements a été menée en 2011-2012. Elle a fait l'objet d'un rapport détaillé et débouché sur des pistes d'amélioration concernant le travail demandé, les plannings de rendus, les chevauchements. Au-delà de cet exercice mené il y a trois ans, l'évaluation n'est faite chaque semestre que sur demande des enseignants ou d'une promotion d'étudiants. Dans l'état, ce système ne garantit pas l'émergence de tous les problèmes, la vérification de l'atteinte des objectifs pédagogiques et au final l'amélioration continue.

Les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation ont été partiellement suivies. Un travail stratégique a été entrepris sur le positionnement de l'école dans la politique de site au sein de la COMUE Université de Lyon et nationalement dans le réseau des ENSA. La recherche a été développée et sa présence dans les DEM apparaît nettement par l'interaction avec les laboratoires. En revanche, la mobilité internationale et l'articulation avec les milieux professionnels n'ont pas évolué. L'implication des enseignants dans le suivi des stages est circonscrite au GPS et le dispositif d'évaluation mené en 2011-2012 n'a pas été pérennisé.

Le dossier fourni résulte d'un travail d'autoévaluation conséquent qui a été conduit par la CPR sous forme collaborative et qui a impliqué un nombre important d'enseignants et de personnels administratifs d'avril à juin 2014. Ce travail important débouche sur un diagnostic lucide, mais l'école s'interroge sur la fréquence des autoévaluations compte tenu des chantiers qu'elle amène à ouvrir. On pourrait envisager un système permanent de tableau de bord pour faciliter leur mise en œuvre.

Le dossier est bien structuré selon le plan proposé, et expose clairement l'ensemble des questions posées. Les annexes sont assez fournies et reliées à l'exposé du dossier, même si certaines manquent et d'autres ne sont pas celles annoncées au dossier.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) du diplôme DEA établie par le ministère de la culture et de la communication reste provisoire depuis 2014 et non encore validée par le collège des directeurs des ENSA. Elle n'est pas publiée au RNCP. Elle ne reprend pas les objectifs de compétence propres au DEA tels que les a définis l'école. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est complète et conforme au modèle EUROPASS. Toutefois les compétences détaillées à l'item 4.2 (concevoir des réalisations architecturales, concrétiser les projets en bâtiment et l'intégration des plans dans la planification, élaborer des projets, parfois complexes, en fonction des nécessités, de l'échelle humaine et des facteurs sociaux, concevoir des constructions satisfaisant aux exigences des usagers, doter les constructions de tous les éléments de confort intérieur et de protection climatique) sont en fait celles d'un architecte HMONP telles que définies par la directive européenne n°2005/36/CE modifiée en 2013 sur la reconnaissance des qualifications des professions réglementées.

#### Points forts :

- Définition par l'école d'objectifs de compétence pour le cycle.
- Qualité du corps enseignant et de son investissement dans la recherche.
- Pertinence de l'interdisciplinarité et de la co-construction des enseignements.
- Bonne attractivité de l'école.

- Accès au diplôme par la formation continue.
- Qualité de l'autoévaluation.
- Intérêt des partenariats régionaux et internationaux.
- Qualité des publications et du livret de l'étudiant.

#### Points faibles :

- Organisation des enseignements non véritablement semestrielle.
- Inexistence de l'enseignement des langues.
- Manque de mobilité internationale.
- Faible implication du corps enseignant pour les stages et fragilité de l'ouverture socioprofessionnelle.
- Dispositif d'évaluation des enseignements non systématique.
- Manque d'outils d'analyse du devenir des diplômés propres à l'école.
- Faiblesse des poursuites d'études en doctorat.
- Manque d'information sur les doubles cursus architecte/ingénieur.

#### Recommandations pour l'établissement :

L'école devrait revoir l'organisation des enseignements du cycle dans le sens d'une véritable semestrialisation de l'enseignement. Il est nécessaire que les étudiants puissent effectivement valider chaque semestre individuellement. Outre que cela permettrait de rendre effective la capitalisation des crédits, cela faciliterait aussi leur transférabilité et permettrait de résoudre les problèmes pédagogiques rencontrés pour la gestion des mobilités étudiantes. Cette semestrialisation permettrait aussi de proposer des mobilités sur un seul semestre, modalité la plus fréquente en Europe, et par là atteindre l'objectif affiché d'un développement de la mobilité internationale. Elle offrirait également un cadre à l'objectif annoncé d'augmenter la liberté de construction des parcours.

Un enseignement des langues devrait être instauré tout au long du cycle DEA. Les exigences professionnelles et scientifiques actuelles rendent nécessaire qu'un diplômé de niveau master puisse communiquer en anglais et travailler effectivement dans un contexte international. Cela serait de nature à améliorer l'ouverture internationale du cycle, qui est reconnue insuffisante, et d'aborder dans les meilleures conditions l'étude d'ouvrages en anglais, les ateliers internationaux et les voyages d'étude.

Malgré une bonne définition de leurs objectifs pédagogiques et de leurs modalités, l'encadrement des stages devrait être revu pour impliquer plus d'enseignants dans une appropriation plus collective au-delà des seuls quatre membres du groupement pédagogique des stages. Cela permettrait également de se mettre en règle en ce qui concerne le maximum réglementaire de seize stagiaires pouvant être suivis simultanément et de rappeler aux enseignants titulaires qu'il s'agit d'une mission statutaire.

L'évaluation des enseignements devrait être rendue systématique pour tous les enseignements selon un dispositif permanent permettant de vérifier que les objectifs pédagogiques sont atteints. Des évaluations faites sur la seule base du volontariat ne permettent pas de faire émerger tous les problèmes. Des enquêtes complètes réalisées seulement tous les cinq ans ne peuvent déboucher sur un processus d'amélioration continue.

Les efforts de l'école pour développer l'investissement recherche des enseignants et l'ancrage recherche de la formation sont à souligner et demandent à être poursuivis. Ainsi seraient développées les capacités d'innovation des diplômés et serait infusée une meilleure culture scientifique dans le monde professionnel de l'architecture. Cela serait également de nature à augmenter la part des étudiants, aujourd'hui très faible, qui poursuit en doctorat.



# Observations de l'établissement

# ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE **'ARCHITECTURE** LYON

Vaulx-en-Velin, le 21 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Geib  
Directeur formations et diplômes  
Haut Conseil pour l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur

La Directrice,  
Nathalie Mezureux  
04.78.79.50.70

Objet : Observations de la Directrice de l'Ensal sur le rapport d'évaluation de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte (DEA).

Monsieur le Directeur,

Notre établissement a pris connaissance du rapport d'évaluation de la formation conduisant au diplôme d'études en architecture (DEA) de l'ENSAL transmis le 17 juillet dernier par le HCERES. Je vous remercie, ainsi que les experts du HCERES, pour ce rapport très positif et je souligne à cette occasion que la démarche d'évaluation est véritablement considérée dans notre établissement comme un accompagnement de nos démarches d'amélioration continue.

Les analyses et conclusions du rapport constituent un support de référence pour planifier les évolutions à venir alors même que la demande d'accréditation de l'établissement est en préparation, pour l'ensemble de son offre de formation. Dans ce cadre il peut être souligné que depuis 2012, seuls les diplômes nationaux (DEEA et DEA) étaient soumis à l'évaluation de l'AERES, puis du HCERES, raison pour laquelle le diplôme d'études en architecture et ingénierie (DEAI), diplôme d'établissement, n'a pas fait l'objet d'un dossier d'autoévaluation. Le dossier d'accréditation de l'établissement déposé le 15 septembre dernier selon les nouvelles modalités d'accréditation telles que définies par l'arrêté interministériel du 15 avril 2015 comportera en revanche l'ensemble de l'offre de formation de l'ENSAL.

Dans ce rapport, nous reconnaissons à la fois les caractéristiques durables de notre offre de formation et les effets positifs des évolutions récentes ayant été conduites et impactant le cycle de master conduisant au DEA :

- l'attractivité du cycle de master
- l'engagement collectif au service de l'autoévaluation,
- la dynamique d'amélioration continue des formations, ayant incité au développement de la co-construction des enseignements

- l'appui de l'établissement à la qualification en recherche du corps enseignant, se traduisant par une évolution significative de son investissement dans la recherche
- l'engagement dans la formation continue diplômante
- la volonté de caractériser les compétences acquises dans ces formations
- la permanence des publications de valorisation
- la priorisation de partenariats régionaux et internationaux

Deux sujets d'ordre réglementaire abordés dans le rapport méritent une précision :

1. La fiche RNCP relative au DEEA, fait état des compétences attendues pour la HMONP. Nous confirmons cette volonté, car il s'agit de garantir, à travers l'ensemble des cycles d'études conduisant *in fine* au diplôme autorisant le port du titre d'architecte, l'acquisition des connaissances, aptitudes et compétences mentionnées au 2) de l'article 46 de la directive 2005/36/ CE du 7 septembre 2005, obligation mentionnée dans l'arrêté interministériel du 15 avril 2015<sup>1</sup>. Ces compétences sont visées dès le premier cycle, elles sont développées jusqu'à un certain stade et complétées, notamment par des mises en situation plus complexes lors des cycles suivants.
2. Le diplôme d'architecte n'est en effet pas accessible par la validation des acquis de l'expérience en raison de la réglementation française propre à cette profession. C'est un sujet sur lequel l'établissement ne peut agir aujourd'hui. Cependant la promotion sociale dans les métiers de l'architecture fait l'objet d'une volonté forte à l'ENSAL, qui trouve sa traduction dans une offre de formation continue diplômante, fondée sur la validation des acquis professionnels, et des conditions d'admission conduites conformément à l'article R672 du code de l'éducation.

Plusieurs points faibles et recommandations contenus dans le rapport d'évaluation et fondés sur notre autoévaluation feront l'objet de mises en œuvre sans délais. En effet, plusieurs points d'évolution figurent au programme de la future offre de formation de l'ENSAL :

- L'organisation du cursus sera véritablement semestrialisée et le parcours de l'étudiant offrira de nombreux choix.
- L'enseignement des langues et des mises en situation à l'international seront fortement développés, notamment en cycle de master où une summer school internationale sera mise en place.
- Les périodes de stage obligatoire seront toutes doublées et l'engagement des enseignants titulaires dans le suivi des stages sera systématique.
- L'initiation en recherche sera dispensée dès la cycle licence, la mention recherche largement étendue pour inciter davantage les poursuites d'études en doctorat.

D'autres points faibles et recommandations contenues dans le rapport d'évaluation appellent des remarques :

- La mobilité internationale des étudiants (50 pour cent font une mobilité) fera partie de la démarche d'individualisation du parcours en laissant à l'étudiant la possibilité de partir sur 6

---

<sup>1</sup> Extrait de l'article 3 de l'arrêté du 15 avril 2015 fixant les modalités d'accréditation des écoles d'architecture :  
 (...En outre, le dossier d'accréditation expose les conditions dans lesquelles la stratégie de formation de l'établissement assure : ...une offre de formation de premier et de deuxième cycle des études d'architecture maintenant un équilibre entre les aspects théoriques et pratiques de la formation en architecture et garantissant au moins l'acquisition des connaissances, aptitudes et compétences mentionnées au 2) de l'article 46 de la directive 2005/36/ CE du 7 septembre 2005 susvisée ;

mois ou un an, et en étant complétée de workshop internationaux et de possibilités de stages à l'étranger.

- La fragilité de l'ouverture socio professionnelle (en dépit d'une importante proportion d'enseignants architectes praticiens) et le manque d'outils d'observation et d'analyse du devenir des diplômés sont deux sujets liés et l'établissement qui n'a pas pu à ce jour mettre en place les moyens humains indispensables pour développer la relation avec les anciens étudiants et avec les entreprises, dans un équilibre toutefois difficile à trouver entre l'industrie, les PME et la profession réglementée. L'ENSAL recherche actuellement une forme mutualisée de l'action dans ce domaine, au sein de la Comue *Université de Lyon* en cherchant à pallier le déficit de moyens structurels reconnu dans le réseau des Ensa.
- La procédure d'évaluation des enseignements à l'ENSAL est non systématique car fondée sur le principe selon lequel la prise de conscience de l'enseignant responsable d'enseignement ou d'unités d'enseignement est le principal moteur des évolutions à conduire. Considérant que seule une évaluation des enseignements dont les résultats sont pris en compte est utile, elle est fondée sur le volontariat à partir d'un appel annuel dans lequel la volonté des enseignants, des étudiants et de l'institution est entendue.
- Le développement des capacités d'innovation des étudiants et de la culture scientifique et technique des futurs architectes est un objectif très présent dans les ambitions stratégiques de l'établissement et fait l'objet de plusieurs projets de l'établissement pour la période à venir parmi lesquels figure le fablab mobile –*Unités mobiles de l'Ensal*–, sa mise en réseau avec les plateformes des *Grands Ateliers*, de l'Insa, et de la *Fabrique de l'Innovation* actuellement développée par l'*Université de Lyon*.

Au-delà de sa volonté de progression, l'établissement se projette à travers quelques évolutions significatives attendues en termes de statuts (enseignants-chercheurs, statut d'établissement) et de conditions immobilières. Ces évolutions pourront permettre d'engager des actions favorisant le niveau de développement attendu de cet établissement dans son environnement territorial et universitaire au sein de la Comue *Université de Lyon* et de la métropole *Grand Lyon* et répondant à la demande grandissante des bacheliers et d'autres étudiants du site pour nos formations.

A travers ces observations, je confirme que notre établissement s'emploie à mettre en œuvre une stratégie cohérente avec les points mentionnés dans ce rapport et qui voit sa traduction dans la nouvelle offre de formation de l'établissement déposée pour l'accréditation conjointe du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la période 2016-2021.

La Directrice, Nathalie Mezureux

